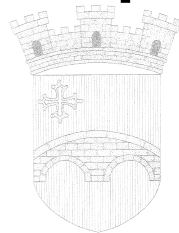




BULLETIN MUNICIPAL DE BUOUX N°1 (Printemps 2008)



Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la confiance que vous nous avez témoignée lors de ces dernières élections municipales. En effet, les candidats de la liste « Buoux tous ensemble », que j'avais l'honneur de conduire, ont tous été élus dès le premier tour de ces élections, le 9 mars 2008.

Comme vous le savez, l'effort de ce deuxième mandat municipal doit porter sur deux sujets importants pour l'avenir de la commune de Buoux :

- les travaux de conservation du Fort de Buoux, patrimoine de la commune depuis 35 ans, classé monument historique depuis 20 ans,
- la réhabilitation des anciennes colonies de vacances de Marseille, patrimoine que nous venons d'acquérir en décembre 2007.

Pour votre meilleure information, nous avons décidé de créer un bulletin municipal semestriel, ainsi qu'un site Web (Internet), ce dernier s'adressant également aux nombreux touristes qui viennent visiter notre village.

Si notre site Internet (www.buoux-village.com) est opérationnel depuis plus de 6 mois, nous vous adressons aujourd'hui ce premier bulletin municipal.

Celui-ci a pour but, d'une part, de présenter le bilan des réalisations 2001 – 2008 de la précédente municipalité et d'autre part de montrer la situation de la commune au 1^{er} trimestre 2008.

En espérant répondre ainsi à vos principales questions et attentes, soyez sûrs que l'ensemble du Conseil municipal et moi-même restons à l'écoute de toutes vos suggestions.

Cordialement.

Jean-Alain CAYLA
Maire de Buoux

PS : Nous regrettons vivement qu'une de nos nouvelles et jeunes électrices de la commune n'ait pu accomplir son devoir civique lors de ces élections.

Mais il est difficile, même pour quelques minutes, de déroger à la stricte application de la loi qui ordonne les scrutins, d'autant plus que le bureau de vote était déjà transformé en salle de dépouillement et que le public était rentré dans la salle.

Nous espérons que ce petit incident ne constituera pas un motif de découragement et que nous pourrons nous réjouir, lors des élections ultérieures, d'une large participation.

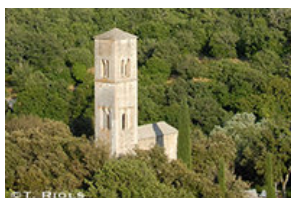


TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX

Fonction	Qualité M. ou Mme	NOM et Prénom	Date de Naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste
Maire	M.	CAYLA Jean-Alain	21/05/1945	09/03/2008	78
1 ^{er} adjoint	M.	MORARD Lucien	23/04/1947	09/03/2008	62
2eme adjoint	M.	PLANCHON Hervé	07/02/1958	09/03/2008	62
3eme adjoint	M.	ROUX Philippe	16/06/1948	09/03/2008	72
CM	M.	BOYER Jean-Pierre	01/09/1941	09/03/2008	79
CM	M.	CHAZINE Jean-Michel	22/12/1941	09/03/2008	77
CM	M.	CHABAUD Claude	20/04/1943	09/03/2008	76
CM	M.	DUCLoux Henri	21/06/1937	09/03/2008	74
CM	M.	LEPORTI Maurice	12/11/1945	09/03/2008	74
CM	M.	CHABAUD Marc	07/08/1944	09/03/2008	71
CM	M.	BARTHELEMY Christian	31/07/1944	09/03/2008	68



Bilan de 2001 à 2008

En 7 ans, le Conseil Municipal de Buoux a réalisé de nombreux travaux pour la commune. Pour concrétiser ces travaux les conseillers municipaux et le Maire se sont particulièrement investis. De gros efforts ont été fournis dans le travail des montages financiers, afin d'obtenir les subventions nécessaires au financement de tous ces travaux, étant bien entendu que le budget municipal est loin de suffire à tous ces investissements. Financièrement, cela a correspondu à une dépense annuelle moyenne de 200.000€ dont 40.000€ à la charge de la commune.

I / La voirie communale :

Cette voirie, pour simplifier, est longue de 25 km. Elle est constituée pour moitié de chemins communaux (goudronnés), et pour l'autre moitié de chemins ruraux (en grave 030, dit « tout venant »). Aujourd'hui, la totalité de cette voirie communale a été remise en état, il reste à l'entretenir régulièrement.

A - Les chemins communaux :

- « Le chemin du Prés-clos (VC3) » a été goudronné sur la partie du plateau, ainsi que le chemin de l'Oratoire (VC8),
- Réparation de l'enrobé, sur la partie haute du « chemin du Château (VC10)» et création de garage afin de se croiser plus facilement,
- Réfection du « chemin de Serre », concassage des rochers, nivellement, espaciers, couverture en tout venant.

B - Les chemins ruraux:

- Réfection totale des chemins des « Ramades» et des «Escouffines» : broyage des rochers d'affleurement, concassage des cailloux, enrochement, curage des fossés, espaciers, recouvrement en tout venant,
- Réfection du « chemin rural» entre la Loube et la Sparagoule, en tout venant, caniveaux, et busage des fossés,



- Réfection d'une partie du « chemin du petit Auron », avec le produit de nos gravats accumulés et préalablement concassés qui a servi de revêtement.

C - La signalétique:

Nous avons réalisé en concordance avec la carte de Parc Naturel Régional du Luberon, l'ensemble de la signalétique de la commune :

- panneaux d'indication touristique (gîtes, restaurants, parkings, etc..) les panneaux verts RIS (Renseignement, Information, Service) à l'entrée du village, dans les gorges du vallon de l'Aiguebrun, et au parking de Barbeblanche.

D - Les parkings:

Barbe blanche :

- Aménagement de l'aire de repos avec l'installation de tables et de bancs pour le pique-nique des promeneurs, et installation de petites poubelles,

- Aménagement supplémentaire du centre de tri (cartons).

Parking du cimetière:

- Aménagement.

Création du parking du bas du village.

E - Les containers poubelles:

- Organisation des caches poubelles, construction en pierre de pays, tubes galvanisés...

- Ajout des containers jaunes tri carton, dans la zone du village, château, Seguins, et Barbeblanche.

F - Les ponts:

Buoux possède trois ponts sur la voirie communale. Par sécurité, il nous a paru important de procéder à un diagnostic sanitaire de chacun, et de vérifier leur état de solidité. Les travaux de consolidation, de réfection des murets et parapets ont été réalisés pour l'instant sur 2 d'entre eux.

- *Le pont du Prés-Clos* (en bas de la place du village, sur, la Loube), et *Le pont sur la Tèse* (en bas du château, dans le virage).

- *Le pont de la colonie de Marseille* (à la Tuilière, sur l'Aiguebrun) devra être consolidé et restauré dans les mêmes conditions.

G - La zone du village:

-Finition des travaux des ruelles caladées en 2000, installation de rampes en fer forgé, murs en pierre,

- Le lavoir : mise en valeur et restauration du lavoir, étanchéité des bassins,

- Plantation des tilleuls le long de la route D113, au niveau du village,

- Elargissement de la route D113, au niveau du virage du restaurant de la Loube. En effet, ce virage représentait un danger, il était difficile de se croiser en voiture. Le busage et le recouvrement des fossés ont permis de gagner 1 mètre à 1,50 mètre de largeur de route.

II - Les bâtiments communaux :

A - Les bâtiments de la Mairie:

Réorganisation de la mairie:

- Aménagement des bureaux, mobilier (bureaux, tables, chaises..) placards de rangement, étagères,

- Insonorisation de la salle du conseil,

- Installation des cimaises pour les expositions,

- Investissement en matériel informatique,

- Panneaux d'information (intérieurs et extérieurs),

- Mise en place d'un central téléphonique,

- Changement de menuiseries.



Le Cadastre Napoléonien:

Buoux a la chance d'avoir conservé dans son intégralité le Cadastre Napoléonien de 1827. En 2005, nous l'avons fait restaurer par le Centre International de Conservation du Livre (CICL) d'Arles. Il en a été fait une exposition publique et il est aujourd'hui conservé dans de bonnes conditions et sauvé des dégradations.

B - La maison du fort (entrée, billetterie) :

Sous la maison du fort, réfection de deux importants murs de soutènement, en pierres de pays.

C - L'église paroissiale:

L'intérieur :

- Installation de l'électricité,
- Installation du chauffage,
- Remise en fonctionnement des cloches qui n'avaient plus sonné depuis bien longtemps.

En ce qui concerne la maçonnerie:

- Réfection des enduits des murs de la sacristie, et changement des menuiseries (volets et fenêtres).

Nous tenons à remercier "l'association des jeunes de Buoux ", instigateurs de ce projet, et qui a financé une partie des travaux de la sacristie à raison de 3.000 euros.

L'extérieur:

- Remise à jour du drain ouest, par cassage du béton, permettant d'assainir l'intérieur de l'église qui était très fortement dégradé par l'humidité,
- Création d'un mur de soutènement à partir du même drain,
- Ravalement de la façade ouest et de la façade de la porte d'entrée, avec un enduit à la chaux identique à l'existant,
- Commande et installation d'une nouvelle porte d'entrée, sécurisée (sculptée en bois de chêne blond de Dordogne).

Le mobilier de l'église:

Nous avons fait restaurer les 3 tableaux: « *La naissance de Marie* », « *La Sainte famille* », et « *La présentation de Jésus au Temple* ». Ces tableaux ont été restaurés par une restauratrice agréée Monuments Historiques, qui a oeuvré récemment à la Galerie des glaces au château de Versailles.

Nous tenons à remercier à nouveau « L'association des Jeunes de Buoux » qui a participé à raison de 2.000 euros à la restauration de l'un des tableaux.

Il va sans dire que tous les travaux de restauration touchant au patrimoine de Buoux ont été réalisés en étroite collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Région PACA, et avec leurs représentants, conservateurs des Monuments Historiques, sans lesquels aucune décision ne peut être envisagée.

Enfin, les travaux de restauration des boiseries dorées et des peintures murales, ainsi que leur financement, ont fait l'objet d'étude. Tout est prêt pour envisager la suite des travaux.

D - La Chapelle Sainte Marie et le cimetière:

Nous avons fait classer « la Chapelle Sainte Marie » à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (ISMH), en octobre 2005. Ce qui nous a permis d'obtenir des aides à sa restauration et de refaire:

- La restauration de l'ensemble des façades de la Chapelle, avec l'aide de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). L'enduit a été fait à la chaux, avec un sable grossier, non tamisé, identique à l'existant.

Indépendamment de la chapelle:

- Finition du mur d'enceinte du nouveau cimetière, avec la pose d'une couverture en pierre de taille.
- Création de nouvelles concessions, organisation des caveaux, construction de murets en pierre et plantation d'amandiers.



III - L'eau potable :

- Installation, sur les conseils de la DDAS, d'un système de traitement de l'eau par chloration douce,
- Mise en place d'un système de télésurveillance pour une meilleure gestion de l'eau (débit du forage, alerte, pannes, etc..) relié au système informatique de la mairie,
- Abandon du vieux réseau en playmouth du bas du village, et raccordement de celui-ci au réseau en fonte,
- Changement de toutes les «bouches à clé» défectueuses (environ 20) sur le réseau de distribution.

Réalisation en 2006 d'un 2ème forage communal :

La consommation d'eau devenant plus importante d'année en année, nous avons décidé de faire un second forage, interconnecté au premier. Ce deuxième forage nous laisse quelques années devant nous pour assurer le besoin en eau de la commune. Mais, afin de sécuriser notre réseau, en envisageant l'éventualité d'un manque d'eau, nous avons procédé à 2 études d'interconnexion (étude technique et étude financière) avec les réseaux d'eau voisins

- 1ère : Durance-Ventoux (réseau d'alimentation de Bonnieux). Le réseau arrive jusqu'au vallon de La Foux, sur le plateau des Claparèdes de Bonnieux.

2ème : Le SIVOM du Calavon (réseau d'alimentation de Saignon, Auribeau, Castellet ...) qui arrive près du carrefour de Sivergues, sur le plateau des Claparèdes.

Pour l'instant, il n'y a pas de raison de se raccorder, mais par précaution, les études ont été réalisées, afin de pallier à toute éventualité.

Enfin, nous avons fait « Le plan de raccordement » (le traçage) du réseau de Buoux de façon à savoir plus précisément où passent les conduites (parcelles traversées, branchements, etc..).

IV - L'électrification et les télécommunications :

A - L'électricité

Dans un souci technique et esthétique, nous avons commencé un programme d'enfouissement des lignes électriques :

- Enfouissement de la ligne moyenne tension du Prieuré Saint Symphorien jusqu'au rocher du facteur (environ 2 km) (financement EDF),
- Installation d'un transformateur (transformation de la moyenne tension en basse tension) pour alimenter les habitations du vallon de l'Aiguebrun,
- Enfouissement de la ligne basse tension du chemin de l'Oratoire (défectueuse et mal adaptée), avec ajout d'un transformateur sur le plateau.

Ce programme continue en mars 2008, par l'enfouissement des lignes moyenne tension et basse tension du Château de Buoux, jusqu'au plateau des Claparèdes, avec l'ajout d'un transformateur sur le plateau. Il reste à enfouir la ligne moyenne tension qui monte vers le village, depuis le rocher du facteur, jusqu'au plateau des Claparèdes et l'ensemble des lignes électriques et téléphoniques dans la zone du village.

B - Les télécommunications:

- Installation de l'ADSL,
- La téléphonie mobile : les études ont été faites, l'Etat et le Conseil Général de Vaucluse nous ont garanti la couverture du réseau de téléphonie mobile sur tout le territoire de Buoux pour cette année 2008.

V - La route Départementale 113 :

Pour mémoire, réalisation du Conseil Général - Réfection de la D113, du croisement des Claparèdes (D932) à la combe de Lourmarin (D943), et qui traverse le village. Travaux réalisés en 2003 et 2004: - Le curage et le busage des fossés, qui ont permis l'élargissement de cette route et le croisement en toute sécurité



- Réfection des murets et des parapets, pose glissière de sécurité en bois, couche de roulement en enrobé, signalétique. En mars 2008 une nouvelle tranche de travaux est programmée sur cette route: L'élargissement du pont de la Tèse, au niveau du virage du Prieuré de Saint - Symphorien.

VI - Information :

Le site internet du village, www.buoux-village.com est en cours depuis 2007. Le dépliant d'information touristique a été réalisé en 2004 en partenariat avec les annonceurs touristiques de Buoux.

VII - Le personnel communal et la logistique :

Buoux comptait deux emplois:

- Un agent administratif titulaire (secrétaire de mairie) à temps non complet,
- Une gardienne, animatrice du Fort à plein temps.

Nous avons créé un emploi supplémentaire en 2002 :

- Un adjoint technique à mi-temps, (achat de matériel d'entretien: 1 petit camion 4X4 (d'occasion), une saleuse pour les routes et chemins enneigés ou verglacés, et du petit matériel de bûcheronnage et divers).

VIII - La convivialité :

Deux manifestations annuelles ont été créées par la Société de chasse « La Loube» de Buoux :

- Le concours de belote,
- Et le concours de boules.

Ces deux manifestations, où les villageois viennent nombreux, sont toujours réussies. L'association des « Jeunes de Buoux» organise le vide grenier annuel (1er dimanche du mois d'août). Il connaît toujours un grand succès. Le repas annuel du village est un agréable rendez-vous, où tout le monde « met la main à la pâte! », des petits plats délicieux au lavage de la vaisselle, merci à tous! La commune de Buoux s'est associée aux communes voisines de Saignon, Sivergues, Auribeau et Castellet, pour l'organisation du «Téléthon» chaque 1er week-end de décembre. Cet évènement se déroule chaque année au château de Buoux, et connaît un vif succès.



2008

Situation de la commune

1 – Le budget communal :

Il est de 400 000.00 € par an, réparti pour moitié en fonctionnement, et pour moitié en investissement.

Nous avons économisé chaque année 40 à 50 000.00 € sur le budget de fonctionnement. Cet excédent nous a permis d'envisager les 200 000.00 € d'investissement par an (voir bilan).

Les 150 000.00 € à 160 000.00 € représentant 75 à 80 % de subventions.

(voir document en annexe : compte administratif 2006 (le 2007 ne sera disponible qu'en avril 2008)).

2 – La trésorerie :

A notre prise de fonction, en 2001, le solde de la trésorerie était de 80 000.00 €, en février 2008 il est de 140 000.00 €

3 – Les emprunts :

Durant tout notre mandat de 7 ans, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt. Cependant la commune a dû continuer et finir de rembourser les emprunts précédents de 15,20 et 30 ans.

Les montants annuels de ces remboursements : capital + intérêts, appelés « charge de la dette », ont été :

- 19 500 € remboursés en 2001 et 19 500 € en 2002,
- 12 000 € remboursés en 2003, 12 000 € en 2004, et 12 000 € en 2005,
- 11 500 € remboursés en 2006, 11 500 € en 2007,
- 3 900 € restent la dernière échéance rembourser en septembre 2009.

Au-delà de cette date, la commune de Buoux n'aura plus rien à rembourser.

4 – La fiscalité, les impôts :

La fiscalité d'une commune est composée de 4 taxes.

- TH ⇒ taxe d'habitation
- TFb ⇒ taxe foncière sur les propriétés bâties
- TFnb ⇒ taxe foncière sur les propriétés non bâties
- TP ⇒ taxe professionnelle

Rappelons que cette fiscalité est à la fois communale, départementale, régionale et intercommunale s'il y a lieu.

Les 4 taxes (ou impôts) sont toujours calculées de la même façon :

$$\text{Taxe} = \text{base} \times \text{taux}$$

Les bases de l'imposition sont définies par l'état. Les taux d'imposition sont définis par la commune pour la part communale, le Conseil Général pour la part départementale et le Conseil Régional pour la part régionale.

En ce qui nous concerne (part communale), nous avons décidés dès 2001, d'équilibrer ces taux dans un délai faible et cohérent.

Depuis 2004, les taux de la commune sont passés de :

- pour la TH : 3.5 % au lieu de 2.5 %,
- pour la TFb : 3.5 % au lieu de 1.5 %,
- pour la TFnb : 20 % au lieu de 28 %,
- pour la TP : 4.5 % au lieu de 3.2 %.

Mais réjouissons nous le taux de ces 4 taxes reste 4 fois moins élevé que la moyenne nationale, et 3 fois plus faible, si on compare ces taux à des communes équivalentes, c'est-à-dire moins de 250 habitants. (voir tableau ci-dessous)

Taux d'imposition des communes de moins de 250 habitants (en %)				
	Buoux	Communes du département de Vaucluse	Communes de la région PACA	Communes au niveau national
TH	3,50%	5,26%	8,73%	9,23%
TFb	3,50%	7,60%	15,98%	13,88%
TFnb	20,00%	43,26%	57,57%	35,71%
TP	4,50%	13,14%	15,59%	9,89%

5 – Les ordures ménagères :

L'enlèvement et le traitement des ordures ménagères représentent un coût très lourd pour les communes. Les communes du Pays d'Apt ont créé en 1974 le SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères) afin de mieux gérer et organiser les traitements des ordures.

Buoux a adhéré au SIRTOM dès sa création.

Le service d'enlèvement des ordures a un coût, il s'agit d'un service rendu et il est payé par les usagers, soit sous forme de :

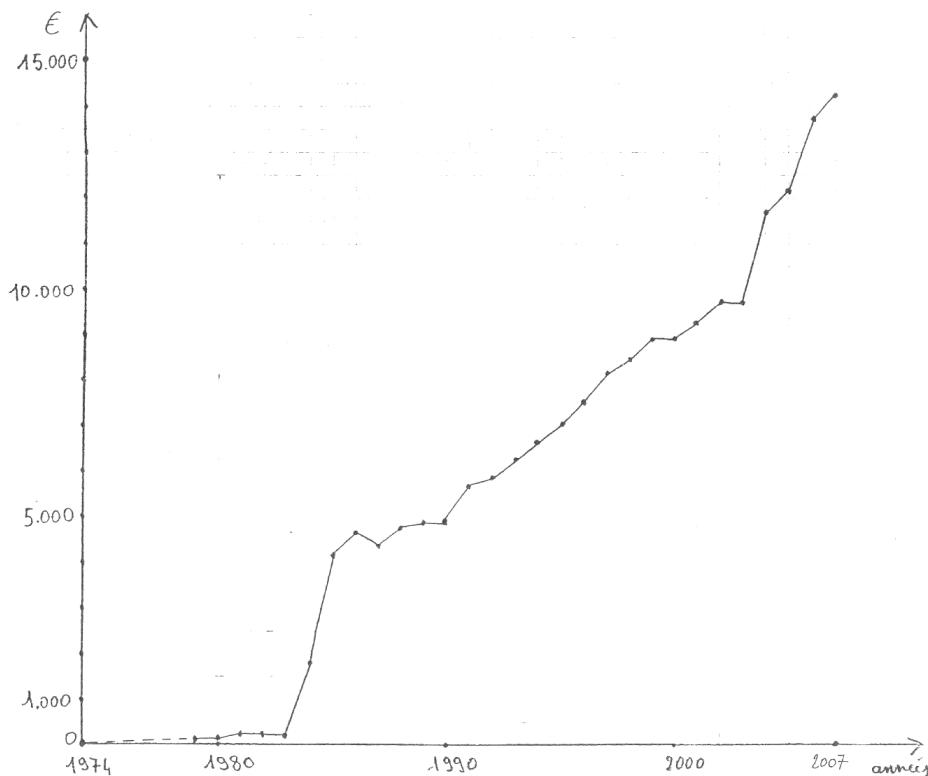
- REOM (Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères) définie et gérée par la commune,
- TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) proportionnelle à la TFnb, gérée par le Trésor Public.
- Mais dans les petites communes rurales, le coût du service des ordures ménagères est parfois pris par le budget général de la commune, le montant des impôts (les taxes) devant servir à couvrir cette dépense.

Sur les 151 communes du Vaucluse, seules 2 communes prenaient encore le coût des ordures ménagères sur leur budget communal : Sivergues et Buoux.

Mais devant l'augmentation de coût du SIRTOM, Sivergues (en 2004) et Buoux (depuis 2007) ont dû se résoudre à faire participer les usagers. (voir graphique)



Evolution du coût du SIRTOM



C'est pour cela que depuis 2007, chaque foyer paye une partie du coût de l'enlèvement des ordures ménagères.

Le conseil municipal a fait le choix de la TEOM, car dans ce cas là la commune a encore le droit de prendre en charge une partie de ce coût, ce qui n'est pas le cas avec la REOM où le coût total doit être payé par les usagers.

Ainsi le conseil municipal a fixé le taux à 50 %, ce qui permet à la commune de continuer à prendre en charge la moitié du coût des ordures ménagères, les 50 % restant sont répartis (proportionnellement à la TFB) sur l'ensemble des foyers de Buoux. Le propriétaire peut reporter ce coût sur le locataire éventuel.

6 – L'eau potable :

Notre réseau de production d'eau potable indépendant, suffit pour l'instant à alimenter notre village. Il fonctionne très bien, l'eau est d'excellente qualité et son coût de revient est de 1 € le m³, hors abonnement, SPANC et Ecotaxe (depuis 2008).

Souhaitons rester ainsi le plus longtemps possible !

Dans l'avenir, il sera très certainement nécessaire d'envisager un raccordement à l'un des réseaux voisins. (voir bilan 2001 – 2008).



ANNEXES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2006 (fonctionnement)

Recettes de fonctionnement	203 046,00 €	Dont :	Produits services, ventes...	65 468,00 €	Dont :	Recettes du Fort	49 227,00 €
			Impôts et taxes	48 781,00 €	Dont :	Vente d'eau	14 760,00 €
			Dotations et participations	76 715,00 €	Dont :	Impôts locaux	17 228,00 €
			Revenus des immeubles	9 632,00 €		DGF	53 135,00 €
			Produits exceptionnels (dons)	2 506,00 €			
			Remboursement frais personnel	144,00 €			
Dépenses de fonctionnement	154 220,00 €	Dont :	Charges à caractère général	39 943,00 €			
			Charges de personnel	71 402,00 €			
			Charges de gestion courante	38 414,00 €			
			Charges financières (intérêts emprunts)	2 632,00 €			
			Amortissement eau potable	1 829,00 €			
Résultat comptable	48 826,00 €						

COMPTES ADMINISTRATIFS 2006 (investissement)

Recettes d'investissement	206 153,00 €	Dont :	Recettes d'équipements (subventions)	84 187,00 €			
			Recettes financières (dotations)	25 159,00 €	Dont :	FCTVA	24 464,00 €
			Amortissement eau potable	1 829,00 €			
			Excédents de fonctionnement capitalisés	94 978,00 €			
Dépenses d'investissement	129 635,00 €	Dont :	Dépenses d'équipement	120 810,00 €			
			Remboursement de la dette (capital emprunt)	8 825,00 €			
Excédent d'investissement	76 518,00 €						
<p>Résultat d'ensemble (fonctionnement + investissement) du compte administratif 2006 € 125 344,00 €</p>							



EXECUTION DU BUDGET 2006

		Dépenses	Recettes
Réalizations 2006	Section de fonctionnement	154 220,00 €	203 046,00 €
	Section d'investissement	129 635,00 €	206 153,00 €
Report de 2005	Report en section de fonctionnement		49 043,00 €
	Report en section d'investissement	88 378,00 €	
Total (réalisation + report)		372 233,00 €	458 242,00 €
Restes à réaliser à reporter en 2007	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	16 472,00 €	4 500,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	154 220,00 €	252 089,00 €
	Section d'investissement	234 485,00 €	210 653,00 €
	TOTAL CUMULE	388 705,00 €	462 742,00 €



INFORMATIONS PRATIQUES

Incinération des végétaux et emploi du feu : du 15 avril au 31 mai

Remplissage des piscines: au plus tard le 1 mai

Surveillance du réseau d'eau potable :

analyse du bassin de l'Oratoire le 31 mars : eau d'alimentation conforme.

Précédente analyse (23/10/2007) : bassin de Respessat : eau d'alimentation conforme

Déchets : le centre de tri communal est situé sur l'aire de pique-nique de Barbe Blanche (Route Départementale 232)

1 conteneur à verre + 1 conteneur à papiers et cartons + des conteneurs jaunes pour papiers, journaux et tous emballages sauf verre.

Attention! Les plastiques autres que bouteilles et flacons doivent être jetés avec les ordures ménagères!

Horaire d'ouverture de la déchetterie d'Apt : lundi, mardi, mercredi, vendredi -et samedi : 8h à 12h et 14h à 17h Fermée jeudi et dimanche

Accueille : gros encombrants, ferrailles, gros cartons, réfrigérateurs, congélateurs, lave-vaisselles, cuisinières, machines à laver, radiateurs, W, ordinateurs, fers à repasser, friteuses, aspirateurs et autres robots ménagers, radios, chaînes Hifi, perceuses, tondeuses, machines à coudre, jouets électriques, lampes à économie d'énergie et néons, mais pas les halogènes, etc....

Les particuliers doivent également y déposer les gravats

Tel : 04.90.04.80.21 - Mail : sirtom.appt@laposte.net



En raison des déficits pluviométriques de l'automne et de l'hiver, ainsi que de leur répétition aggravante depuis plusieurs années, et conformément au plan cadre sécheresse départemental, approuvé par arrêté préfectoral du 21 mars 2007, le département de Vaucluse vient d'être placé en vigilance sécheresse. Chaque usager doit limiter au strict nécessaire sa consommation. Economiser l'eau permet en effet de retarder, voire d'éviter l'atteinte ou le franchissement des seuils d'alerte et de crise.

Extraits de l'ARRÊTE PREFECTORAL « VIGILANCE SECHERESSE » EN VAUCLUSE du 27 mars 2008

« **Article 1°** - La situation hydrologique laissant apparaître des risques de sécheresse dans certains secteurs du département, le seuil de vigilance est atteint pour l'ensemble du département de Vaucluse.

Article 2° - Une communication est décidée auprès du grand public et des principaux utilisateurs de l'eau à l'échelon départemental afin de rappeler la nécessité d'une gestion économe de la ressource en eau et de sa protection vis-à-vis des pollutions.

Chaque usager doit dès lors porter une attention toute particulière et limiter au strict nécessaire sa consommation d'eau.

Il s'agit notamment

- de restreindre les usages secondaires (nettoyage des voitures, lavages extérieurs),
- de réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité
- de réduire les consommations d'eau domestique,
- de procéder à des arrosages modérés des espaces verts,
- d'adapter les plantations aux conditions climatiques de la région. »